Conseil Municipal de Nuisement sur Coole

Réunion du 13 Novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 Novembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

<u>Étaient présents</u>:

Mme MAURICE Bernadette, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice, Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc, Mr VANSANTBERGHE Pascal, Mr MILLON Luc, Mr RAGOT Nicolas, Mr PONSIGNON Daniel.

Absents : Mme ORSINI Frédérique, Mr LEBLANC Xavier, Mme CHARPENTIER Alexandra,

Absents excusés: Mme LEGRIS Corinne, pouvoir donné à madame Bernadette MAURICE

Secrétaire de séance : Mme DESVOY-JOPPE Béatrice,

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 16/10/2017

Après relecture et corrections, le compte rendu est approuvé à 7 voix pour et une abstention.

Cimetière

Le Conseil municipal décide à l'unanimité : de donner l'autorisation à Mr le maire de déposer un permis de construire pour un bâtiment technique et annexe au lieu-dit « la Dessaule » YH2.

La société GTC qui fera les gros œuvres pour le projet Cimetière a organisé la réunion 0 le 03/11/2017. La prochaine réunion de chantier aura lieu le 16/11/17. Les affaires sont suivies par Mr Daniel PONSIGNON.

La société GTC demande à sortir sur la partie basse du chemin de l'AF. Une lettre d'autorisation sera faite par le président de l'AF avec les recommandations utiles afin que le chemin soit remis en état si besoin.

Les subventions pour ce dossier sont complexes à gérer. Madame Bernadette MAURICE est chargée du dossier financier afin de proposer les meilleures solutions à mettre en place.

Recensement de la population 2018

Mr le maire demande à Mme Bernadette MAURICE de ne pas prendre part au débat.

Mr Bernard MAURICE sera l'agent recenseur de la commune pour l'année 2018. L'agent recenseur sera employé afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 18 janvier 2018 au 17 février 2018 Une formation obligatoire aura lieu en janvier.

Mr le maire propose d'allouer la totalité de l'indemnité versée à la commune par l'INSEE à l'agent recenseur pour sa rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 6 voix pour, de valider cette proposition.

Projet Eolien

La société VALOREM a présenté au précédent conseil municipal du 16/10/17 sa proposition de projet d'implantation sur le territoire de la commune d'éoliennes. Différents courriers ont été reçus en mairie d'autres sociétés.

Afin de déterminer la position de la commune face à ce projet éolien, Mr le maire recevra une autre société.

Le sujet sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Zone de manœuvre du CENTRAC:

Un courrier de l'armée a été reçu, précisant qu'elle souhaite étendre la zone géographique pour effectuer des manœuvres et notamment sur la commune de Nuisement-sur-Coole.

La commune et l'Association Foncière vont répondre favorablement avec une réserve de remise en état en cas de dégâts.

> Informations diverses :

- ✓ SANEF : La société SANEF rétrocède à la commune la parcelle située au niveau du relais lieu-dit « le mont de la bataille » sur la route vers Cheniers.
 Vote à l'unanimité pour cette rétrocession.
- ✓ DEFIBRILATEUR qui est installé à l'entrée du centre culturel : des pièces d'usure seront remplacées afin de le conserver en état de fonctionnent.
- ✓ Urbanisme : 4 dossiers ont été déposés.

- ✓ La directrice de l'école maternelle a la gestion administrative de l'école primaire depuis le départ de sa directrice en juillet (demande de mutation). La CCMC va donner un avis favorable à la fusion des deux écoles.
- ✓ Les peupliers situés au lieu-dit « Les Conges » vont être évalués afin de les couper.
- ✓ Monsieur le maire rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, les documents d'urbanisme seront enregistrés en mairie puis traités par un agent de la CCMC. Les frais de gestion de ces documents seront facturés à la commune.
- √ Vœux municipaux : ils auront lieu le samedi 06 Janvier 2018 à partir de 18h00 au centre culturel.
- ✓ Les vœux de la CCMC auront lieu le 12 janvier 2018.

Prochain conseil le 11 Décembre à 20h30.

La séance est levée à 22h45.